SERVICE DE RECONNAISSANCE DES PLANTES

Les Botanistes dont les noms suivent proposent leurs services pour aider leurs confrères, les jeunes surtout, à déterminer leurs récoltes :

= Pour les *Charophycées* : M. le Chanoine R. CORILLION, Maître de Recherches au C.N.R.S., 123 rue du Haut Pressoir, 49000 ANGERS.

= Pour les *Champignons supérieurs* : M. le Dr. P. BOUCHET, Les Ouillères des Nouillers, 17380 TONNAY-BOUTONNE.

= Pour les *échantillons pathologiques (mycoses,cécidies)* : M. R. LUGAGNE, Saint-Avit-de-Tardes, 23200 AUBUSSON.

(Envoyer des échantillons suffisamment typiques, pouvant si possible tenir dans une lettre de format ordinaire, accompagnés de deux étiquettes mentionnant le nom spécifique de l'hôte, le lieu et la date de la récolte et toutes précisions utiles sur le biotope. L'une des étiquettes sera retournée à l'expéditeur. Sauf demande contraire, le déterminateur conservera l'échantillon qu'il est souvent nécessaire de mutiler pour faire des coupes.)

= Pour les *Muscinées* :
- M. R.B. PIERROT, Les Andryales Saint-André, 17550 DOLUS. (Responsable du Fichier Bryophytes du Centre-Ouest)
- M. M. ROGEON, 14 rue Henri Dunant, 86400 CIVRAY.

= Pour les *Algues marines brunes et vertes* : M. Ch. LAHONDERE, 94 Avenue du Parc, 17200 ROYAN.

= Pour les *Cryptogames vasculaires* et les *Phanérogames* :
= M. A. BARBIER, 11 rue de la Brouette du Vinaigrier,86000 POITIERS.
= M. P. BIGET, 37 rue Emile Zola, 79000 NIORT.
= M. A. BOURASSEAU, 2 rue Bernard Palissy, 17100 SAINTES.
= M. E. CONTRE, Paizay-le-Tort, 79500 MELLE. (Responsable du Fichier Cryptogames vasculaires et Phanérogames du Centre-Ouest).
= M. le Chanoine R. CORILLION, Maître de Recherches au C.N.R.S., 123 rue du Haut Pressoir, 49000 ANGERS.
= M. Ch. LAHONDERE, 94 Avenue du Parc, 17200 ROYAN (Pour les plantes du littoral).

= Pour le genre *Hieracium* : M. B. de RETZ, 6 Avenue du Maréchal Leclerc, 78150 LE CHESNAY

Il est recommandé que chaque récolte comprenne, autant que possible, deux ou mieux trois parts d'herbier, la détermination étant d'autant plus sûre et plus précise qu'il est possible d'examiner un plus grand nombre d'échantillons. Cela permettrait aussi au déterminateur de conserver pour son propre herbier l'une des parts envoyées.

Nota : Il est demandé aux envoyeurs de dédommager les déterminateurs des frais de correspondance, surtout s'ils désirent que les échantillons envoyés aux fins de détermination leur soient retournés.